

MAIRIE : LE CANNET DES MAURES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 04 MARS 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27	Présents : 21	Pouvoirs : 05	Votants : 26
---	----------------------	----------------------	---------------------

L'an deux mille vingt et le mercredi quatre mars à dix-huit heures (04/03/2020), le Conseil municipal de la commune du Cannel des Maures, dûment convoqué le vingt-six février (26/02), s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS						
A. DEL PIA	MT. MONTANOLA	C. MORETTI	V. VESCOVI	P. GAUBERT	S. BLAYAC	
CONSEILLERS PRESENTS						
G. DEBOVE	R. BAILE	D. BERTRAND	M. THIREAU	A. HERIN	J. DEGOUVE	D. CAPPÀ
P. RAFFAELLI	D. MENARD	JP. GROSSO	C. BOTRINI	J. AGNELLO	C. DUDON	C. BERNARD

ABSENTS EXCUSES	R. Spinosa, P. Martos, A. Sautron, L. Maillard, C. Mariottini
ABSENTS (pouvoirs)	R. Spinosa donne pouvoir à JL Longour P. Martos donne pouvoir à V. Vescovi A. Sautron donne pouvoir à MT. Montanola L. Maillard donne pouvoir à S. Blayac C. Mariottini donne pouvoir à A. Del Pia
ABSENTS NON EXCUSE	A. FABRE

AUTRES PARTICIPANTS
M. Arancibia – Directeur Général des Services
JL. Raviola – Adjoint Directeur Général des Services
K. Massa – Assistante Directeur Général des Services
E. Garcia – Directeur Pôle Finances

Monsieur le Maire remercie le public venu assister à la séance, ainsi que la presse, en la présence de Monsieur C. ALBERTO pour Var Matin.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal de ce mercredi quatre mars de l'an deux-mille vingt (04/03/2020) à 18 h 10 et procède à la lecture des pouvoirs :

R. Spinosa donne pouvoir à JL. Longour, P. Martos donne pouvoir à V. Vescovi, A. Sautron donne pouvoir à MT. Montanola, L. Maillard donne pouvoir à S. Blayac et C. Mariottini donne pouvoir à A. Del Pia.

A. FABRE est absent non excusé. Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, l'ordre du jour, la note de synthèse et les annexes dans les délais impartis. L'assemblée acquiesce.

Il est proposé que Madame Sylvie Blayac soit désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un s'y oppose. Pas d'opposition.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire transmet à l'assemblée les excuses d'Alma Sautron pour son absence de ce soir et fait savoir qu'elle a passé de très bons moments avec l'équipe municipale en souhaitant que cela continue sous une autre forme. Egalement les excuses de Liliane Maillard et Pierre Martos qui n'ont pu répondre présents ce soir.

Monsieur le Maire précise que cette séance porte essentiellement sur le Budget, et revêt un caractère particulier puisqu'elle est la dernière du mandat 2014-2020. Ainsi, Monsieur le Maire remercie toute l'équipe municipale, élus et agents, qui ont permis la concrétisation de projets d'envergure avec la même ambition, celle de faire du Cagnet des Maures, une ville dynamique au sein du territoire de Cœur du Var. Ce mandat a été l'occasion d'acquiescer la 3^{ème} fleur, ce qui est assez symbolique car en 2008, la commune n'avait aucune fleur. Monsieur le Maire précise qu'obtenir le label « Villes et Villages Fleuris » ne consiste pas qu'à planter des fleurs, c'est œuvrer pour une qualité de vie pour l'aménagement des espaces publics via la végétalisation, pour le respect de l'environnement par la gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social. Obtenir le label c'est récompenser l'engagement quotidien de toute une équipe qui s'investit chaque jour à l'amélioration du bien-être de ses habitants, tout en préservant l'identité du territoire. Monsieur le Maire souligne l'investissement personnel des élus au détriment de leur vie privée, aussi, c'est au nom de la ville du Cagnet des Maures et en son nom personnel qu'il remercie tous les conseillers.

Monsieur A. Del Pia prend la parole afin de remercier Monsieur le Maire pour ces 6 années passées à ses côtés, qui fût des moments de travail agréables, pleins de bons sens et constructifs.

Monsieur le Maire remercie Monsieur J.L. Raviola, Adjoint au Directeur Général des Services et Directeur du Service Technique, qui permet la réalisation des projets, le contrôle des chantiers, et qui reste disponible et opérationnel 7 jours sur 7. Remerciement à Monsieur M. Arancibia, Directeur Général des Services en poste depuis 10 ans, qui coordonne les services tout en conjuguant avec les humeurs et personnalités de chacun. Monsieur le Maire tient à souligner l'importance du travail accompli par le Directeur Général des Services sur lequel il peut s'appuyer et qui le rassure dans l'exercice de son mandat. Monsieur le Maire précise que c'est un travail en amont qui est réalisé par celui-ci afin de sécuriser son mandat.

Monsieur le Maire remercie également sa fidèle collaboratrice Madame K. Massa qui a parfaitement réussi son intégration à la Direction Générale des Services, qui s'est rapidement et efficacement plongée dans les dossiers, qui accompli un travail remarquable en terme de veille juridique et qui depuis le premier conseil, les a toujours bien préparé.

Remerciement à Monsieur E. Garcia qui depuis 12 ans dirige efficacement le Pôle des Finances et Développement économique.

Monsieur le Maire demande à ce que Monsieur M. Arancibia transmette à tous les agents municipaux, ses remerciements pour le travail qui a été accompli depuis ces 6 années passées.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de séance en date du 12 février 2020, à laquelle 21 élus étaient présents. Seuls les élus présents à cette séance au moment du vote participent ce soir à cette approbation : **18** (Madame L. Maillard présente à la séance du 12/02 et Messieurs : R. Spinosa et P. Martos sont absents ce soir.)

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions par rapport à ce compte rendu.

Pas de remarque, pas de question.

Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents à la séance du 12 février 2020.

1. POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Mise en œuvre du télétravail au sein de la commune du Cagnet des Maures pour une période d'essai d'une année

Monsieur le Maire indique que le télétravail s'est bien développé dans nos sociétés, plus encore depuis l'apparition du coronavirus. Monsieur le Maire précise que la ville a anticipé cette adaptation du travail.

M. Arancibia, Directeur Général des Services expose le projet de délibération. Le télétravail existe depuis longtemps dans le secteur privé mais est une nouveauté dans secteur public. Certaines collectivités à proximité s'y sont mises telles que Draguignan, la Communauté de communes Cœur du Var etc.

Ainsi, il existe plusieurs formes de télétravail :

- Le télétravail pendulaire qui permet de travailler certains jours dans les locaux de l'employeur et à d'autres moments à distance, en alternant les périodes de travail ;
- Le télétravail occasionnel permet de travailler à distance pour des raisons liées temporairement à des contraintes individuelles (santé...) ou conjoncturel (grèves, intempéries).

Par ailleurs, le temps de télétravail serait fixé à un jour par semaine ou deux demi-journées, pour maintenir un lien professionnel fort. A noter que sont éligibles au télétravail, les agents dont l'activité à distance est compatible avec le fonctionnement de leur équipe de rattachement et ne nécessitant pas un soutien managérial rapproché permanent, et dont les tâches au préalable sont télétravaillables ; avec validation du directeur général des services. Il est évident que les agents sur le terrain tels que la police municipale ou encore la voirie à titre d'exemple, ne peuvent être éligibles au télétravail.

Dans le cadre de sa politique de dialogue social, la commune du Cagnet des Maures a entrepris un protocole d'accord sur l'expérimentation du télétravail. En effet, cette mise en œuvre nécessite la mise à disposition de moyens techniques et de sécurisation des données, notamment le matériel informatique adapté, les applications à déporter ainsi que le Haut débit.

Il est ainsi proposé le calendrier suivant pour le déroulement de l'expérimentation :

- avril / juin 2020 : dépôts des requêtes en télétravail ;
- juillet 2020 : sélection finale des candidats : formation des agents avant mise en application ;
- septembre : lancement de l'expérimentation avec une entrée cadencée des agents sélectionnés.

C'est au terme de quelques mois de mis en œuvre, qu'il sera proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du comité technique afin d'effectuer un bilan de l'application sur le télétravail et de formuler d'éventuelles recommandations.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PATRIMOINE & TOURISME

2.1. Autorisation de signature d'une convention de partenariat d'objectifs et de financement avec le Comité d'Animation (CACM) – 2020

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une somme est allouée au Comité d'Animation. Dès lors que le montant de la subvention est supérieure à 23 000 euros, la ville à l'obligation d'établir une convention particulière.

La parole est donnée à Monsieur M. Arancibia, Directeur Général des Services.

Monsieur M. Arancibia rappelle que ladite convention reprend les bases telles que le montant, la durée, la mise à disposition gratuite de locaux et l'usage de la subvention. Cette convention rappelle les engagements respectifs tels que favoriser la mixité sociale et la parité homme/femme, participer aux actions et dispositifs mis en place par la ville pour favoriser l'accès à la culture pour tous, mener un travail éducatif dans le cadre d'une démarche de sensibilisation des différents publics et notamment jeunes ou par une rencontre entre les générations, travailler en synergie avec plusieurs structures, culturelles et sportives de la ville, et enfin tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur.

Monsieur le Maire indique donc qu'il s'agit là d'acter le montant de 50 000 euros à titre de subvention allouée au Comité des fêtes pour l'année 2020, aussi il tient à remercier toute l'équipe du Comité des fêtes qui depuis 6 années font un travail remarquable.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.2. Compte de gestion 2019 – Budget principal

Après avoir distribué en ouverture de séance le projet de délibération modifié faisant suite à l'intégration par la trésorerie d'une opération non budgétaire, Madame C. Moretti, Adjointe en charge des finances fait lecture du projet de délibération.

Le compte de gestion est visé et certifié conforme par le receveur municipal pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. L'assemblée délibérante peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Monsieur le Maire précise que ces comptes sont tenus par le Trésor Public.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.3. Compte de gestion 2019 – Budget annexe de l'eau potable

Madame C. Moretti, Adjointe en charge des finances fait lecture du projet de délibération.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	370 610,49	834 200,56	1 204 811,05
Titres de recette émis (b)	173 794,52	959 548,39	1 133 342,91
Réductions de titres (c)		121 102,19	121 102,19
Recettes nettes (d = b - c)	173 794,52	838 446,20	1 012 240,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	370 610,49	834 200,56	1 204 811,05
Mandats émis (f)	131 478,69	855 803,23	987 281,92
Annulations de mandats (g)		84 364,57	84 364,57
Depenses nettes (h = f - g)	131 478,69	771 438,66	902 917,35
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	42 315,83	67 007,54	109 323,37
(h - d) Déficit			

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.4. Compte de gestion 2019 - Budget annexe de l'assainissement

Madame C. Moretti, Adjointe en charge des finances fait lecture du projet de délibération.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	295 892,00	700 302,33	996 194,33
Titres de recette émis (b)	129 383,27	619 152,79	748 536,06
Réductions de titres (c)		128 544,82	128 544,82
Recettes nettes (d = b - c)	129 383,27	490 607,97	619 991,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	295 892,00	700 302,33	996 194,33
Mandats émis (f)	190 962,99	641 410,82	832 373,81
Annulations de mandats (g)		106 992,98	106 992,98
Depenses nettes (h = f - g)	190 962,99	534 417,84	725 380,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	61 579,72	43 809,87	105 389,59

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.
Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.5. Compte administratif 2019 – Budget principal

Monsieur A. Del Pia, 1^{er} Adjoint est élu Président de séance. Il donne la parole à Madame C. Moretti, Adjointe en charge des finances qui présente le projet de délibération et propose de prendre à la page 47, 63 et 64 de l'annexe.

Les résultats des différentes sections s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	7 241 395.20 €
Recettes de l'exercice	7 754 740.19 €
Dont reprise excédent de fonctionnement reporté 2018	327 000.00 €
Solde d'exécution	+ 513 344.99 €

L'exécution du budget 2019 dégage donc un excédent de fonctionnement de **513 344.99 €**.

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	1 857 832.13 €
Dont reprise déficit d'investissement reporté 2018	130 643.44 €
Recettes de l'exercice	3 372 584.81 €
Solde d'exécution	+ 1 514 752.68 €

L'exécution du budget 2019 dégage un excédent d'investissement 2019 de **1 514 752.68 €**.
Le résultat de clôture de l'exercice 2019, toutes sections confondues, s'établit à **+ 2 028 097.67 €**.

En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, soit **1 937 921.69 €** en dépenses, et **299 500.00 €** en recettes, on obtient un déficit d'investissement de **123 669.01 €** et un **résultat global toutes sections confondues de + 389 675.98 €**.

Monsieur le Maire, Jean-Luc LONGOUR, quitte la salle pendant le vote.

Monsieur A. Del Pia demande s'il y a des questions.

Puisqu'il n'y a ni question, ni observation, Monsieur A. Del Pia s'étant vu confier la présidence du Conseil municipal par élection, demande à Monsieur le Maire de quitter la salle avant qu'il ne soit procédé au vote du compte administratif 2019 – Budget principal.

Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	

Monsieur le Maire revient en salle du Conseil

2.6. Compte administratif 2019 – Budget annexe de l'eau potable

Sous la Présidence de Monsieur A. Del Pia 1^{er} Adjoint, Madame C. Moretti Adjointe aux Finances, expose le projet de délibération et propose de prendre la page 133 et 139 de l'annexe.

Les résultats des différentes sections s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	771 438.66 €
Recettes de l'exercice	938 446.20 €
Dont reprise excédent de fonctionnement 2018 reporté	100 000.00 €
Solde d'exécution	+ 167 007.54 €

L'exécution du budget 2019 dégage donc un excédent de fonctionnement de **167 007.54 €**.

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	131 478.69 €
Recettes de l'exercice	335 591.41 €
Dont reprise excédent d'investissement 2018 reporté	161 796.89 €
Solde d'exécution	+ 204 112.72 €

L'exécution du budget 2019 dégage un excédent d'investissement de **204 112.72 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019, toutes sections confondues, s'établit à **+ 371 120.26 €**

En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, soit **83 000 €** en dépenses, on obtient un excédent d'investissement de **121 112.72 €**.

L'exécution du budget 2019, toutes sections confondues, reports 2019 pris en compte, dégage donc un excédent cumulé de **288 120.26 €**.

Monsieur le Maire, Jean-Luc LONGOUR, quitte la salle pendant le vote.

Monsieur A. Del Pia demande s'il y a des questions.

Puisqu'il n'y a ni question, ni observation, Monsieur A. Del Pia s'étant vu confier la présidence du Conseil municipal par élection, demande à Monsieur le Maire de quitter la salle avant qu'il ne soit procédé au vote du compte administratif 2019 – Budget annexe de l'eau potable.

Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	

Monsieur le Maire revient en salle du Conseil

2.7. Compte administratif 2019 – Budget annexe de l'assainissement

Sous la Présidence de Monsieur A. Del Pia 1^{er} Adjoint, Madame C. Moretti Adjointe aux Finances, expose le projet de délibération et propose de prendre la page 169 de l'annexe.

Les résultats des différentes sections s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	534 417.84 €
Recettes de l'exercice	578 023.99 €
dont reprise excédent 2018 reporté	87 416.02 €
Solde d'exécution	+ 43 606.15 €

L'exécution du budget 2019 dégage donc un excédent de fonctionnement de **43 606.15 €**.

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	190 962.99 €
Recettes de l'exercice	166 516.80 €
dont reprise excédent d'investissement 2018 reporté	37 133.53 €
Solde d'exécution	- 24 446.19 €

L'exécution du budget 2019 dégage un déficit d'investissement de **24 446.19 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019, toutes sections confondues, s'établit à **+ 19 159.96 €**

En tenant compte des restes à réaliser en section d'investissement, soit **82 008 €** en dépenses, on obtient un déficit d'investissement de **106 454.19 €**.

Au total, l'exécution du budget 2019, toutes sections confondues, **reports 2019 pris en compte**, dégage donc un déficit cumulé de **62 848.04 €**.

Monsieur le Maire, Jean-Luc LONGOUR, quitte la salle pendant le vote.

Monsieur A. Del Pia demande s'il y a des questions.

Puisqu'il n'y a ni question, ni observation, Monsieur A. Del Pia s'étant vu confier la présidence du Conseil municipal par élection, demande à Monsieur le Maire de quitter la salle avant qu'il ne soit procédé au vote du compte administratif 2019 – Budget annexe de l'assainissement.

Il est procédé au vote.

Pour	24
Contre	
Abstention	

*Monsieur le Maire revient en salle du Conseil et remercie M. A. Del Pia
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance*

2.8. Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Budget principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;
Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **513 344.99 €** ;

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement au budget primitif 2020 comme suit :

Résultat de l'exercice 2019 Excédent	+ 513 344.99 €
Affectation du résultat 2019 au budget 2020 aux comptes :	
- 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	124 000.00 €
- 002 : Excédent de fonctionnement reporté	389 344.99 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.9. Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Budget annexe de l'eau potable

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de
+ 167 007.54 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2020 de l'Eau potable comme suit :

<u>Résultat de l'exercice 2019</u>	
Excédent	+ 167 007.54 €
Affectation du résultat 2019 :	
- En fonctionnement à l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002	+ 167 007.54 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.10. Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Budget annexe de l'assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de
+ 43 606.15 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2020 de l'Assainissement comme suit :

<u>Résultat de l'exercice 2019</u>	
Excédent	43 606.15 €

Affectation du résultat 2019 : - En investissement à l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 106)	43 606.15 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.11. Vote des taux d'imposition communaux 2020

Madame C. Moretti, Adjointe en charge des finances expose le projet de délibération.

Madame C. Moretti explique que le Conseil municipal est appelé à voter chaque année les taux des impositions directes : taxe d'habitation, taxes foncières.

Il est donc proposé de maintenir les taux des impôts directs locaux 2020 au niveau de 2019 comme indiqué ci-dessous :

- 16.97 % : taxe d'habitation
- 16.72 % : Taxe sur le foncier bâti
- 82.10 % : Taxe sur le foncier non bâti

Monsieur le Maire demande à E. Garcia d'expliquer les effets de la suppression de la taxe d'habitation. Monsieur E. Garcia, Directeur du Pôle des Finances indique que la totalité des Français vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation. Dès 2020, 80 % des Français cesseront définitivement de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale. En 2022, elle sera payée pour la dernière fois par les foyers restants. Pour ces derniers, l'impôt sera progressivement supprimé à compter de 2021. Monsieur le Maire ajoute que contrairement à la suppression de la taxe professionnelle en 2010 qui avait donné lieu à la création de la contribution économique territoriale, la suppression de la taxe d'habitation ne sera pas remplacée par un autre impôt. Le lien fiscal avec les habitants est cependant maintenu, tant avec les propriétaires, contribuant à la taxe foncière et éventuellement à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qu'avec le reste de la population participant au financement des services publics locaux (collecte des déchets ménagers, eau et assainissement...). Ainsi, Monsieur E. Garcia indique que l'Etat assumera la compensation intégrale des collectivités. Afin de répondre à leurs attentes, et contrairement au dispositif prévu lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, la compensation sera assurée exclusivement par de la fiscalité, dans un compte spécifique, et non par des concours budgétaires de l'Etat. En remplacement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la taxe foncière. Pour préserver les recettes locales, le Gouvernement tiendra compte en 2020 d'une revalorisation forfaitaire de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale de + 0,9 %, correspondant au dernier indice des prix à la consommation connu.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.12. Approbation du budget primitif 2020 – Budget principal

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Madame C. Moretti, rappelle qu'il doit être voté par le Conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement des conseils municipaux, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Aussi, il est rappelé à l'Assemblée de prendre en compte les nouvelles écritures liées à l'intégration par la trésorerie d'une opération non budgétaire. Madame C. Moretti, Adjointe en charge des finances expose le projet de délibération et propose de se rendre en page 197, 212 et 213 de l'annexe.

Après examen du projet de budget primitif 2020 qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2019 :	1 937 921.69 €
	Propositions nouvelles 2020 :	3 546 648.00 €
	Total :	5 484 569.69 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2019	299 500.00 €
	Propositions nouvelles 2020 :	5 185 069.69 €
	dont reprise excédent 2019	1 514 752.68 €
	Total :	5 484 569.69 €
<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2020	5 929 439.99 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2020	5 929 439.99 €
	Dont excédent 2019 reporté	389 344.99 €
<u>Total Budget :</u>		11 414 009.68 €

Monsieur le Maire indique que l'année 2020 sera une année blanche qui permettra au service technique de lever le pied, notamment sur les travaux de voiries, et qui permettra au pôle des finances de stabiliser les dépenses. Bien évidemment, la ville continue son projet de verdissement de la commune, la poursuite du programme au Vieux-Cannet tel que la fresque des toilettes, et la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales.

Madame V. Vescovi, Adjointe déléguée à la vie scolaire indique que les travaux d'extension de l'école maternelle comprennent l'ajout d'une classe maternelle complémentaire, un dortoir, une pompe à chaleur en maternelle et primaire ainsi que la climatisation des classes.

Monsieur JL. Raviola, directeur des services techniques précise que les travaux débiteront en avril pour se terminer à fin novembre 2020.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

2.13. Approbation du budget primitif 2020 – Service public de l'eau potable

Madame C. Moretti, Adjointe en charge des finances expose le projet de délibération et propose de se rendre en page 259 et 265 de l'annexe.

Après examen du projet de budget primitif 2020 qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	Restes à réaliser de 2019 :	83 000.00 €
	Propositions nouvelles 2020 :	384 649.04 €
	Total :	467 649.04 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	Propositions nouvelles 2020 :	467 649.04 €
	dont excédent reporté 2019 :	204 112.72 €
	Total :	467 649.04 €
<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2020	994 308.10 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2020	994 308.10 €
	Dont excédent reporté 2019	167 007.54
<u>Total du budget :</u>		1 461 957.14 €

Monsieur A. Del Pia, 1^{er} Adjoint au maire rappelle que les deux plus importants chantiers sont ceux des Costettes et Perrache. En effet, il s'agit d'installer des poteaux incendies dont le débit doit être de 120m³ d'eau utilisables en deux heures. Pour poursuivre l'extinction du feu sans interruption, les pompiers doivent disposer, où qu'ils interviennent en zone habitée, d'un accès à l'eau à moins de 200 mètres. Par ailleurs, Monsieur A. Del Pia rappelle que l'absence desdites bornes à incendie emporte le refus de permis de construire.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2.14. Approbation du budget primitif 2020 – Budget annexe de l'assainissement

Madame C. Moretti, Adjointe en charge des finances expose le projet de délibération et propose de se rendre en page 288 et 294 de l'annexe.

Après examen du projet de budget primitif 2020 qui s'établit comme suit :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	Restes à réaliser 2019	82 008.00 €
	Propositions nouvelles 2020 :	194 645.98 €
	dont déficit d'investissement 2019 reporté	24 446.19 €
	Total :	276 653.98 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	Propositions nouvelles 2020 :	276 653.98 €
	Total :	276 653.98 €
<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2020	590 834.86 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	Propositions nouvelles 2020	590 834.86 €
<u>Total du budget :</u>		867 488.84 €

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Avant de suspendre la séance pour les signatures, Monsieur le Maire remercie Madame C. Moretti et Monsieur E. Garcia pour le travail remarquable réalisé ainsi que les heures passées sur le budget de la commune.

19h25 - Suspension de séance pour signer les comptes administratifs 2019 ET LES Budgets prévisionnels 2020 - Reprise de séance à 19h35

3. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Bilan foncier 2019

Monsieur M. Arancibia, Directeur Général des Services présente le projet de délibération. Il rappelle que chaque année, un bilan sur les acquisitions et cessions foncières de la commune doit être présenté au Conseil municipal.

Ces actions s'inscrivent dans la politique de gestion patrimoniale et de sécurisation des voies et réseaux de la commune ; elles concernent les acquisitions, les cessions, les promesses d'achat, les promesses de vente, les servitudes, les baux, les échanges de parcelles. Aussi, il est précisé que ces acquisitions et cessions ont toutes fait l'objet de délibérations l'année précédente.

Les acquisitions, cessions, servitudes, baux et divers réalisés pendant l'année 2019 sont les suivants :

❖ **Acquisitions**

Quartier	Parcelle		Vendeur	Désignation	Superficie m ²	Prix
Bonne Père	E	676	Mme Marie-Christine GOHARD	Terrain pour installation d'un poteau incendie	3	1 € symbolique non recouvrable
Bonne Père	E	678	M. Lionel MIRA Mme Alice CLAMENS	Terrain pour installation d'un poteau incendie	4	1 € symbolique non recouvrable
Blacassous	A	964	Mme et M. Laurent SALAUN	Terrain pour installation d'un poteau incendie	29	1 € symbolique non recouvrable

❖ **Cessions**

Quartier	Parcelle		Acheteur	Désignation	Superficie m ²	Prix
Le Jas de Faret	G	3754	Sté ORGON EXPANSION	Terrain à bâtir	10934	1 069 860,00 €

❖ **Servitudes**

Quartier	Parcelle		Propriétaire	Désignation de la servitude	Bénéficiaire
Bonne Père	E	663	M. Pierre LAUGIER	Servitude de passage pour une canalisation publique d'eaux usées	Commune
Sainte Mâisse	Ancienne route d'Italie		Commune	Servitude de passage en tréfonds de réseaux privés	M. Sylvain ROBERT
La Colle d'Entraygue	Chemin des Mouliniers		Commune	Servitude de passage en tréfonds de réseaux privés	Mme M. Alain MAGIORANI

Etat des biens en stock détenus au 31/12/2019 par EPF PACA :

Acquisition en 2014 des parcelles sises quartier Causserène Sud, dont le montant en stock est 3 900 000 euros.

Le bilan 2019 s'inscrit dans la politique de gestion patrimoniale et de sécurisation des biens et des personnes notamment dans le cadre de la lutte contre les incendies par la prévention en installant des points d'eau incendie.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

4. POLE TECHNIQUE DE RENOVATION URBAINE

4.1 Mise en place du chantier d'insertion à vocation sociale et professionnelle

Monsieur A. Del Pia, 1^{er} Adjoint au maire, fait lecture du projet de délibération.

Dans son programme de travaux 2020, la commune envisage d'une part la réhabilitation de calades et murets en pierres sur le site du Vieux Cannet pour optimiser son patrimoine naturel et touristique ; et d'autre part, des travaux d'entretien et de débroussaillage des espaces verts de la commune en soutien aux équipes municipales.

Dans le cadre des politiques d'insertion par l'activité économique initiées par l'agenda 21 local, la commune souhaite être partenaire et proposer la réalisation des travaux précités à un « Atelier Chantier d'Insertion » (ACI). Ce partenariat répond également aux critères demandés par le label « Villes et villages fleuris » pour le maintien de la 3^{ème} fleur obtenue par la commune en 2019.

Aussi l'élaboration d'une convention avec l'association ADESS pour la mise en place de cet ACI permettrait de répondre concrètement aux engagements de la commune en matière de développement durable fixés par son agenda 21.

Cette convention stipule que l'association peut notamment réaliser :

- La réhabilitation, l'entretien et la reconstruction de restanques, calades, etc. ;
- L'entretien de zones naturelles ou périurbaines ;
- Le débroussaillage sélectif, l'élagage ou l'abattage.

La durée de la prestation est de 1 540 heures pour une rémunération globale de 20 000 €.

Les contrats ayant pour objet la mise en place des ACI ne relevant pas du droit de la commande publique (Code du travail art. D. 5132-27), le conventionnement constitue la seule condition préalable à la création d'un ACI. Ces contrats établis sous forme de convention ne sont donc pas soumis aux obligations de publicité et de mise en concurrence fixées par l'ordonnance relative aux marchés publics et son décret d'application.

Monsieur A. Del Pia ajoute que ce partenariat est l'accomplissement d'œuvres sociales avec une satisfaction réciproque.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

5. POLE SPORT & ASSOCIATION

5.1 Subventions de fonctionnement 2020

Monsieur G. Debove, Conseiller municipal délégué à la vie associative, fait lecture du projet de délibération.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 aux associations figurant dans le tableau ci-dessous :

	Dénomination associations	Montants 2020
1	AAPPMA Pêche et Pisciculture	360 euros
2	Amicale Danse Cannetoise	180 euros
3	Amicale des Donneurs de Sang	550 euros
4	Anciens Combattants	400 euros
5	APEI Les Enfants d'Abord	1 000 euros
6	Arts Martiaux Centre Var	350 euros

7	Association des Villes Françaises	450 euros
8	Association sportive du Collège du Luc	400 euros
9	Comité Animation Cannet des Maures « CACM »	50 000 euros
10	Club Athletic Cannetois CAC	13 000 euros
11	Club de la Gaîté	700 euros
12	Club Tous en Scène	300 euros
13	Confrérie de la Cerise précoce	450 euros
14	Debout Les Maures	400 euros
15	Ethique Environnement	450 euros
16	FNACA	400 euros
17	Gymnastique volontaire	400 euros
18	Judo Club Centre Var	2 000 euros
19	Les Choupinets	270 euros
20	Les randonneurs cannetois	550 euros
21	Les Télédéclarants Cannetois	100 euros
22	MILAIDE	150 euros
23	Model Club	200 euros
24	Mouvement	270 euros
25	Les chiens rouges VTT	300 euros
26	Les Patchatcheuses du Cannet	200 euros
27	Raquette Club Cannetois	4 000 euros
28	Société de Chasse	1 700 euros
29	Syndicat Producteurs de Châtaignes	500 euros
30	Twirling Club	500 euros
31	Var Alpine Club	500 euros
32	G une école	300 euros
33	Intégrale Bouliste Cannetois	900 euros
TOTAL		82 230 euros

Il existe des associations locales dont au moins un Conseiller municipal en exercice siège au sein des organes décisionnels, faisant peser le risque de conflit d'intérêts. Dans de telles conditions, les membres concernés par leur mandat associatif sortent de la salle du conseil afin qu'ils ne prennent part ni à la délibération, ni au vote.

Concernant le club de la gaieté, cent vingt euros (120 €) seront attribués à titre exceptionnel pour l'anniversaire de ladite association (40 ans).

Monsieur le Maire précise que la ville apporte son soutien aux associations tout en veillant à l'équilibre budgétaire de la commune.

Ainsi : Mmes C. Dudon, C. Botrini, D. Ménard et MM. R. Baile, D. Cappa et J. Degouve quittent la salle.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

Monsieur D. BERTAND, conseiller municipal et correspondant Défense informe l'assemblée qu'une nouvelle journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme depuis 1976, se tiendra tous les 11 mars. Ainsi, mercredi 11 mars 2020, la cérémonie aura lieu dans la commune du Luc en Provence à 11h. Monsieur le Maire propose pour le prochain mandat de réfléchir à la possibilité d'organiser cette commémoration au Cannet des Maures.

Monsieur M. Arancibia rappelle qu'à l'approche des élections municipales le 15 mars prochain, les élus devront être présents pour la bonne tenue des bureaux de vote.

La séance est levée à 19 h 50.